



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 15 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le quinze février, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : 27 ***Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.***

Conseillers en fonction : 27 **Membres présents :**  
Conseillers présents : 21 *Denis CLEMENT, Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoints ; Lionel SEUVIC, Jean-Louis FLIEGANS, Barbara UTSCHE, Jean-Marc NIEDERST, Christine AFFOLTER, Rémy BOSCH, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Claudine DREYER, Sabrina HAEGY, Christiane ULMER, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Jean-Luc MEYER.*

**Membres absents excusés :**

*Christophe ICHTERTZ, procuration à Sabrina HAEGY, Isabelle ROUVRAY, procuration à Emmanuel HEYDLER, Christophe MEYER, procuration à Denise DAVO, Christelle OBERT, procuration à Dominique MEYER, Pierre AUBRY, procuration à Anne-Catherine OSTERTAG, Christine MUNINGER, procuration à Jean-Luc MEYER.*

**N° 014/2010 :**            **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

**DE DESIGNER** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 15 février 2010, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

**N° 015/2010 :      APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2010**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2010.

**N° 016/2010 :      EXERCICE FORESTIER 2010 – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES  
ET PROGRAMME DES TRAVAUX**

**VU** l'avis de la Commission « Forestière, de l'Environnement et de l'Aménagement Rural », réunie en séance le 1<sup>er</sup> février 2010 ;

**VU** la proposition des services de l'Office National des Forêts ;

**VU** l'exposé sur l'état prévisionnel des coupes et sur le programme des travaux ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nicolas FRIEDERICH),

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale de Rosheim, pour l'exercice 2010 ;

**D'ACCEPTER** de réserver à la vente de gré à gré sous contrat les produits proposés ;

**D'APPROUVER** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes s'élevant à **507 120 € HT** pour un volume de 10 566 m<sup>3</sup> de coupes ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer et à les approuver par la voie de conventions ou de devis leur réalisation, dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal dans le budget 2010 de la Forêt Communale de Rosheim ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à assurer la validation de la vente de gré à gré sous contrat des produits proposés ;

**DE VOTER** les crédits correspondants à ces programmes :

- **278 040 € HT** pour les dépenses d'exploitation des bois façonnés, hors maîtrise d'œuvre (315 595 € H.T. maîtrise d'œuvre incluse). Le bilan net prévisionnel des coupes s'élève ainsi à un montant de 229 080 € HT (hors maîtrise d'œuvre) ;
- 123 480 € HT pour les travaux patrimoniaux hors maîtrise d'œuvre et assistance gestion ;

- soit un montant de **143 638 € HT** pour les travaux patrimoniaux, maîtrise d'œuvre et assistance gestion comprises.

les recettes et dépenses seront inscrites au budget 2010 de la « Forêt Communale de Rosheim ».

**N° 017/2010 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2009 – VILLE DE ROSHEIM**

**A - COMPTE ADMINISTRATIF**

- VU** la délibération n° 032/2009 du 2 mars 2009, adoptant le Budget Primitif 2009 de la Ville de ROSHEIM ;
- VU** la délibération n° 134/2009 du 14 décembre 2009, adoptant la décision budgétaire modificative n° 1 ;
- VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 27 janvier 2010 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion de l'exercice principal de la Ville 2009.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif de l'exercice 2009 de la Ville de Rosheim, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS au BP+ DM</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	3.696.800,00 €	3.053.349,18 €
Recettes	3.696.800,00 €	3.907.865,06 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 854.515,88 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS au BP + DM</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	2.173.980,00 €	1.509.739,59 €
Recettes	2.173.980,00 €	1.935.583,11 €
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>+ 425.843,52 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>		<b>+ 1.280.359,40 €</b>

**D'AFFECTER** au BP 2010, le résultat excédentaire de 854.515,88 € au c/002 «Excédent de fonctionnement reporté » (en SF), et le résultat excédentaire de 425.843,52 € au c/001 «Excédent d'investissement reporté » (en SI).

## **B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2009 de la Ville de Rosheim ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

### **DECIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2009 ;

**DE DONNER** quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2009.

**N° 018/2010 :** **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2009 – CHAUFFERIE AU BOIS DE ROSHEIM**

## **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 036/2009 du 2 mars 2009, adoptant le Budget Primitif 2009 du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

**VU** la délibération n° 134/2009 du 14 décembre 2009, adoptant la décision modificative n° 1 du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 27 janvier 2010 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif de la Chaufferie au bois de Rosheim relatif à l'exercice budgétaire 2009, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS AU BP</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	182.750,00 €	105.512,16 €
Recettes	182.750,00 €	150.090,50 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>44.578,34 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	337.300,00 €	334.791,83 €
Recettes	337.300,00 €	132.028,42 €
<b>Déficit d'investissement</b>		<b>- 202.763,41 €</b>
<b>Déficit global de clôture</b>		<b>- 158.185,07 €</b>

**B – AFFECTATION DES RESULTATS**

**CONSIDERANT** que le compte financier 2009 fait apparaître un déficit d'exécution global de 158.185,07 € résultant d'un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 44.578,34 € et d'un résultat déficitaire à la section d'investissement de 202.763,41 €;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DECIDE**

**D'AFFECTER** la totalité du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/1068 – "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 44.578,34 € correspondant aux réserves de la section d'investissement (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2010 en Recettes) ;

**D’AFFECTER** au c/001 "Déficit antérieur reporté" de la section d’investissement, le résultat de clôture 2009, soit 202.763,41 €(inscrits à l’exercice budgétaire 2010 en Dépenses).

### **C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2009 du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l’unanimité,

#### **DECIDE**

**D’ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2009, relatif à la Chaufferie au Bois de Rosheim ;

**DE DONNER** quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2009.

**N° 019/2010 :** **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2009 – FORET COMMUNALE DE ROSHEIM**

### **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 037/2009 du 2 mars 2009, adoptant le Budget Primitif 2009 de la forêt communale de Rosheim ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances qui s’est tenue en mairie le 27 janvier 2010 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du domaine forestier de la Ville de Rosheim.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l’unanimité,

#### **DÉCIDE**

**D’ADOPTER** le Compte Administratif de la forêt communale de Rosheim relatif à l’exercice budgétaire 2009, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	750.300,00 €	680.974,74 €
Recettes	750.300,00 €	791.857,78 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 110.883,04 €</b>

**D'AFFECTER** au BP 2010, le résultat excédentaire de **110.883,04 €** au c/002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

### **B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2009 de la forêt communale de Rosheim ;

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

#### **DECIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2009, relatif au compte de la forêt communale de Rosheim ;

**DE DONNER** quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2009.

**N° 020/2010 :** **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2009 – SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'EAU**

### **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 034/2009 du 2 mars 2009, adoptant le Budget Primitif 2009 du service de distribution d'eau potable ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 27 janvier 2010 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service de l'eau relatif à l'exercice 2009.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif du service public local de l'eau relatif à l'exercice budgétaire 2009, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT - Exploitation</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	1.823.910,00 €	270.577,30 €
Recettes	1.823.910,00 €	1.897.826,83 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 1.627.249,53 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	2.819.790,00 €	496.227,46 €
Recettes	2.819.790,00 €	361.539,04 €
<b>Déficit d'investissement</b>		<b>- 134.688,42 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>		<b>+ 1.492.561,11 €</b>

**B – AFFECTATION DES RESULTATS**

**CONSIDERANT** que le compte financier 2009 fait apparaître un excédent d'exécution global de 1.492.561,11 €, résultant d'un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 1.627.249,53 € et d'un résultat déficitaire à la section d'investissement de 134.688,42 €;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

**DECIDE**

**D'AFFECTER** une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/1068 – "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour un montant de **969.000,00 €** (les restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 834.000,00 € en dépenses), correspondant aux réserves de la section d'investissement (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2010 en Recettes) ;

**D’AFFECTER** au c/001 "Résultat d’investissement reporté" de la section d’investissement, le résultat de clôture 2009, soit **134.688,42 €** (inscrits à l’exercice budgétaire 2009 en Dépenses) ;

**D’AFFECTER** au c/002 "Résultat de fonctionnement reporté" de la section de fonctionnement, le solde du résultat de clôture 2009, soit **658.249,53 €** (inscrits à l’exercice budgétaire 2009 en Recettes).

### **C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2009 du service public local de l’eau ;

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

#### **DECIDE**

**D’ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2009, relatif au service public de l’eau de Rosheim ;

**DE DONNER** quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2009.

**N° 021/2010 :** **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2009 – SERVICE PUBLIC LOCAL D’ASSAINISSEMENT**

### **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 035/2009 du 2 mars 2009, adoptant le Budget Primitif 2009 du service public d’assainissement ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances qui s’est tenue en mairie le 27 janvier 2010 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service assainissement relatif à l'exercice 2009.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif du service public local d'assainissement relatif à l'exercice budgétaire 2009, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT - Exploitation</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	536.170,00 €	428.843,48 €
Recettes	536.170,00 €	577.193,70 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 148.350,22 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	129.480,00 €	18.529,54 €
Recettes	129.480,00 €	59.557,34 €
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>+ 41.027,80 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>		<b>+ 189.378,02 €</b>

**D'AFFECTER** au BP 2010, le résultat excédentaire de **148.350,22 €** au c/002 « Résultat de fonctionnement reporté » (en SF), et le résultat excédentaire de **41.027,80 €** au c/001 « Résultat d'investissement reporté » (en SI).

**B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2009 du service assainissement ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DECIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2009, relatif au service public d'assainissement de Rosheim ;

**DE DONNER** quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2009.

**N° 022/2010 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2009 – ZONE ARTISANALE DU RAPPENHOFFEN**

**A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 038/2009 du 2 mars 2009, adoptant le Budget Primitif 2009 de la Zone Artisanale du Rappenhoffen ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 27 janvier 2010 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion de la zone artisanale du Rappenhoffen ;

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif de la Zone Artisanale du Rappenhoffen relatif à l'exercice budgétaire 2009, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	113.640,00 €	0,00 €
Recettes	113.640,00 €	113.646,33 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 113.646,33 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - stock</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	83.640,00 €	0,00 €
Recettes	83.640,00 €	0,00 €
<b>Solde d'exécution</b>		<b>0,00 €</b>

**D'AFFECTER** le résultat excédentaire de 113.646,33 € au c/002 «Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement au BP 2010.

## **B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2009 de la Zone Artisanale du Rappenhoffen ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DECIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2009, relatif à la Zone Artisanale du Rappenhoffen ;

**DE DONNER** quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2009.

**N° 023/2010 :** **REGROUPEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE SAINTE-MARTHE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU ROSENMEER EN UN GROUPE SCOLAIRE UNIQUE - CREATION D'UNE STRUCTURE PEDAGOGIQUE UNIQUE A TITRE DEFINITIF DENOMMEE GROUPE SCOLAIRE DU ROSENMEER**

Madame Martine OHRESSER rappelle à l'Assemblée qu'en séance du Conseil Municipal du 6 avril 2009 a été voté le regroupement de l'école maternelle Sainte-Marthe et de l'école élémentaire du Rosenmeer au titre de la rentrée scolaire 2009/2010 à titre expérimental par la création d'une structure pédagogique unique pour l'année scolaire 2009/2010 dénommée GROUPE SCOLAIRE DU ROSENMEER.

Il y a maintenant lieu de décider de manière définitive de conserver la direction commune ou de revenir à deux directions séparées.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse, réunie le 20 janvier 2010, a rendu un avis favorable à la validation à titre définitif de la structure pédagogique unique.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-30 et L. 2541-12 ;

**VU** le Code de l'Education, et notamment son article L. 212-1 ;

**VU** la Circulaire N° 2003-104 du 3 juillet 2003 du Ministère de l'Education Nationale relative à la carte scolaire du premier degré public et notamment son § I.B.3 ;

**CONSIDERANT** que cette orientation, dont la pertinence est avérée, tendrait ainsi à constituer une entité juridique et pédagogique unique ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient dès lors à l'assemblée délibérante de statuer sur ce projet ;

- VU** la délibération n° 056/2009 du 6 avril 2009 relative au regroupement de l'école maternelle Sainte-Marthe et de l'école élémentaire du Rosenmeer en un groupe scolaire unique et à la création d'une structure pédagogique unique à titre expérimental pour l'année scolaire 2009/2010 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission de l'Education et de la Jeunesse émis lors de sa séance du 20 janvier 2010 ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 25 voix POUR, 1 voix CONTRE (Barbara UTSCH) et 1 ABSTENTION (Christine AFFOLTER),

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER** le regroupement de l'école maternelle Sainte-Marthe et de l'école élémentaire du Rosenmeer, à titre définitif, par création d'une structure pédagogique unique dénommée **GROUPE SCOLAIRE DU ROSENMEER**, localisé respectivement 3 et 11 rue de l'Eglise à Rosheim ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **N° 024/2010 : DEMANDE DE DESAFFECTATION ET D'ALIENATION DE LA SYNAGOGUE DE ROSHEIM**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en date du 26 novembre 2009 le Consistoire Israélite du Bas-Rhin a demandé à Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, d'accepter la désaffectation de la synagogue de Rosheim sise rue du Général de Brauer et de ne pas s'opposer à son aliénation.

Les services de la Ville ont reçu le 5 février 2010 un courrier de la Préfecture du Bas-Rhin sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur la désaffectation et l'aliénation de la synagogue.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2541-14 ;
- VU** la délibération du Consistoire Israélite du Bas-Rhin en date du 26 novembre 2009 ;
- VU** le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin en date du 29 janvier 2010 ;
- CONSIDERANT** que la synagogue de Rosheim n'est plus affectée à un lieu de culte depuis de nombreuses années ;
- CONSIDERANT** la décision du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2010 de ne pas préempter la synagogue de Rosheim, prononcée dans les points divers de la séance ;
- CONSIDERANT** que la synagogue de Rosheim n'est ni inscrite ni classée à l'inventaire des Monuments Historiques ; elle est simplement située dans le périmètre de protection des Monuments Historiques ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

**DE RENDRE** un avis favorable à la désaffectation de la synagogue de Rosheim située rue du Général de Brauer ;

**DE NE PAS S'OPPOSER** à l'aliénation de la synagogue de Rosheim ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**N° 025/2010 :** **DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE LA COUR DES ATELIERS MUNICIPAUX ET LA CREATION DE BOX DE STOCKAGE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'extension de 150 m<sup>2</sup> de la cour des ateliers municipaux et de création de trois box de stockage.

Les ateliers municipaux sont implantés sur la parcelle cadastrée section n° 5 parcelle n° 499, d'une superficie de 52,53 ares, classée en zone UX au Plan Local d'Urbanisme de Rosheim.

Au vu des problèmes de stockage actuels, l'agrandissement devient nécessaire. Ce projet, qui mûrit depuis quelques années, consistera en la dépose de la clôture actuelle à l'arrière de la cour des ateliers, en vue de l'agrandissement de celle-ci. Le talus sera terrassé, un mur de soutènement le long du chemin sera élevé, la nouvelle emprise sera remblayée. L'ancienne clôture sera reposée et une nouvelle clôture viendra finaliser l'ensemble. En parallèle, trois box en béton de cinq mètres sur quatre mètres seront réalisés afin de faciliter le stockage des matériaux. Un box sera dédié au sel de déneigement, un au sable et le dernier au gravier.

Le coût de ce projet est estimé à environ 38.000 €H.T.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le dépôt du permis de construire au nom de la Ville de Rosheim concernant le terrain communal cadastré section n° 5 parcelle n° 499, d'une contenance de 52,53 ares, qui a pour objet l'extension de 150 m<sup>2</sup> de la cour des ateliers municipaux et la création de trois box de stockage ;

**D'AUTORISER** Monsieur Gilbert ECK, Maire-Adjoint chargé de l'eau, de la forêt et des travaux, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier une fois instruit ;

**DE SOLLICITER** les subventions pouvant être accordées dans le cadre de ce dossier.

**N° 026/2010 : ACTION ET PROTECTION SOCIALES DES AGENTS DE LA COMMUNE DE ROSHEIM**

La loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale précise dans son article 70 que «l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations (en matière d'action sociale) ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

Depuis de nombreuses années, les communes du Bas Rhin avaient consenti des efforts en ce domaine, en créant le Groupement d'Action Sociale (GAS).

Le GAS a, pour ses adhérents, négocié des tarifs « groupe » qui permettent aux agents moyennant une cotisation symbolique d'y souscrire. Ainsi le GAS propose une garantie «obsèques », une prévoyance invalidité, l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour des prestations de loisirs, aides financières, prêts, et des aides ponctuelles (rentrée scolaire, handicap, secours). Depuis cette année, le GAS fait bénéficier ses adhérents de la carte régionale et nationale CEZAM.

Afin de faciliter la tâche des correspondants du GAS dans le domaine de la perception des cotisations, le GAS a proposé que celle-ci se fasse par prélèvement sur la paye suite à autorisation de l'agent, en une seule fois dans l'année (la cotisation GAS 2010 s'élève à 12€ par agent). Ce prélèvement s'effectuera au niveau de la Trésorerie qui devra le reverser au GAS.

**CONSIDERANT** que l'action sociale mise en place contribue à la valorisation des politiques de gestion des ressources humaines de la commune ;

**CONSIDERANT** que les agents pour bénéficier de cette action sociale doivent adhérer individuellement au Groupement d'Action Sociale du Bas- Rhin ;

**CONSIDERANT** que cet organisme propose pour faciliter la tâche des correspondants de pouvoir prélever cette cotisation directement sur le salaire de l'agent suite à l'accord écrit de l'intéressé ;

**CONSIDERANT** qu'une fois ce prélèvement effectué par les services de la Trésorerie, ceux-ci doivent le reverser au GAS et qu'il convient d'autoriser ce reversement ;

**VU** l'article 70 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à Fonction Publique Territoriale ;

**VU** l'article 26 de la loi 02 février 2007 portant sur la modernisation sociale de la fonction publique ;

**VU** la nomenclature comptable ;

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 41/2000 en date du 27 mars 2000 relative aux cotisations au Groupement d'Action Sociale ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

- D'AUTORISER** le prélèvement de la cotisation GAS sur la paye de l'agent suite à son accord écrit ;
- D'AUTORISER** la Trésorerie à assurer la réversion des sommes susmentionnées auprès du GAS ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**N° 027/2010 :**    **SEMAINE CULTURELLE A ROSHEIM «ESCALES EN RUSSIE» :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'année officielle de la collaboration entre la France et la Russie, la Ville de Rosheim organise, avec le partenariat du Consulat Général de la Fédération de Russie à Strasbourg, une semaine culturelle à Rosheim « Escales en Russie », du 23 au 30 avril 2010.

Des animations seront faites dans les deux pays toute l'année. Au programme à Rosheim durant cette semaine : concerts, expositions, démonstrations de danses russes, dégustations de spécialités russes, conférence, projections cinématographiques, conte pour enfants, spectacle scolaire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le montant prévisionnel de la semaine culturelle à Rosheim « Escales en Russie » s'élevant à 4.300 € à la charge de la Ville de Rosheim ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

- DE SOLLICITER** toutes les subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre de la semaine culturelle à Rosheim « Escales en Russie », notamment auprès du Conseil Général du Bas-Rhin via l'enveloppe Bourg-Centre ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **POINTS DIVERS**

- M. le Maire fait état de trois remboursements suite à survenance de sinistres :
  - ⇒ 169,83€ des assurances DRABER et NEFF au titre d'un remboursement partiel d'un boîtier de sol à la Médiathèque Josselmann
  - ⇒ 953,21€ des assurances ACM IARD au titre du remplacement de deux éléments de pierre de taille à l'angle de la Trésorerie suite à un choc de véhicule survenu le 28 octobre 2009
  - ⇒ et un solde de 732€ des assurances ALLIANZ IARD pour le remplacement du groupe de maintien de pression du moteur de la chaufferie au bois suite au sinistre du 3 octobre 2009
  
- M. le Maire informe l'Assemblée du report de huit jours du Conseil Municipal du mois d'avril, qui aura lieu le 19 avril au lieu du 12 avril, en raison de la programmation d'un voyage des maires du canton.
  
- M. le Maire fait état de la publication parue dans les annonces légales annonçant la tenue de l'enquête publique au titre de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Rosheim, qui se déroulera en mairie du vendredi 26 février au mardi 30 mars. Mademoiselle Adèle Vincent, Architecte D.P.L.G., désignée commissaire- enquêteuse, recevra les observations du public au cours de permanences de deux heures les lundi 1<sup>er</sup> mars, vendredi 19 mars, jeudi 25 mars et mardi 30 mars.
  
- M. le Maire informe les élus que les travaux d'aménagement du square de la Porte de l'Hôpital devraient démarrer le 1<sup>er</sup> mars.
  
- M. le Maire souhaite bon vent à la 62<sup>ème</sup> et nouvelle association locale dénommée Rosheim Running sous la présidence de M. Robert Reichenbach.
  
- M. le Maire invite les élus à compléter les tableaux des permanences des élections régionales qui se dérouleront les 14 et 21 mars prochain.
  
- M. Seuvic demande à quel stade est le dossier des antennes-relais. M. le Maire répond qu'il s'est précisément intéressé à ce dossier ces derniers jours et qu'il va le réactiver auprès des opérateurs de téléphonie mobile, Orange et SFR. Il indique que les conventions ont été résiliées en octobre 2007. M. Clément précise que les deux conventions ne comportent pas la même date d'extinction. M. le Maire rappelle que les prescriptions imposent l'implantation des antennes-relais à 200m des habitations, mais ajoute qu'il y aura néanmoins un impact visuel inévitable.
  
- M. Seuvic questionne sur le devenir du projet d'agrandissement du parking de la gare. M. le Maire répond que la SNCF est en train de finaliser le dossier suite à la validation du schéma retenu par l'équipe municipale.

- Mme Ostertag attire l'attention des élus sur l'ouverture de places réservées aux moins de 6 ans à l'accueil périscolaire. Elle demande de veiller à préserver les modes de garde des assistantes maternelles qui font partie du tissu social. M. le Maire partage cette opinion et regrette l'ouverture du périscolaire aux moins de 6 ans. Il a d'ailleurs pris toutes les mesures pour limiter l'ouverture du périscolaire de cette tranche d'âge à dix places maximum. Mais l'accueil des petits répond à une obligation de la CAF qui subventionne le fonctionnement des structures périscolaires. M. le Maire mettra tout en œuvre en 2010 pour ne pas accueillir davantage d'enfants de moins de 6 ans à la prochaine rentrée. Mme Ostertag signale que la structure n'a pas été conçue pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- Mme Ostertag a suivi dans la presse la mise en œuvre des contrats de territoire entre les communes et le Conseil Général du Bas-Rhin. Elle demande si un débat est envisagé sur ce sujet. M. le Maire informe qu'un 1<sup>er</sup> jet du contrat de territoire vient d'être sollicité par le CG67 pour la date du 15 avril. Les objectifs du contrat de territoire feront l'objet d'une discussion par les élus. Il ajoute que la programmation sur 6 ans nécessite une nouvelle mouture au terme de 3 ans d'application.
- Mme Ohresser rappelle la séance budgétaire de la Commission des Finances programmée lundi 22 février.
- Mme Ohresser dit que le courrier annonçant la réunion d'information du 1<sup>er</sup> mars destinée aux parents des enfants nés en 2007 a été envoyée aux intéressés, et doit leur permettre d'opérer leur choix entre le cycle monolingue et le cycle bilingue (53 enfants en prévision).
- M. le Maire remercie Madame Kois, Trésorière de Rosheim, Madame Spitz, comptable à la commune, et Mlle Céline Dupeux, journaliste des DNA, pour leur présence à cette séance.
- M. le Maire annonce l'unique anniversaire du mois : le sien le 1<sup>er</sup> février !

---

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.